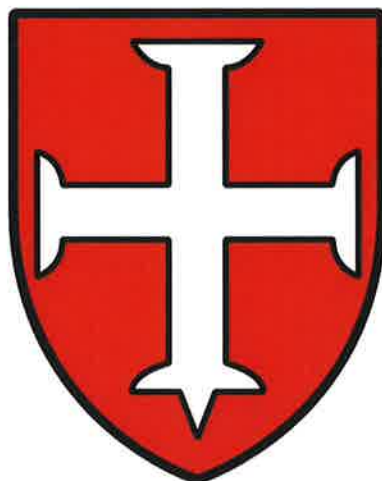


**COMMUNE DE CRANS
CONSEIL COMMUNAL**



**PROCÈS-VERBAL
Séance du 23 septembre 2024**

Pour archives

ORDRE DU JOUR

1.	Appel	4
2.	PV des séances des 27 mai et 24 juin 2024	5
3.	Approbation de l'ordre du jour	6
4.	Communications du bureau du Conseil	7
5.	Communications de la Municipalité	9
	<i>Administration générale, sécurité, population, relations extérieures - M. Robert Middleton, Syndic</i>	<i>9</i>
	<i>Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments - Mme Johanna Pini, Municipale</i>	<i>9</i>
	<i>Enfance, écoles, affaires sociales, culture et cultes - Mme Marie-Noëlle Gay, Municipale</i>	<i>9</i>
	<i>Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique - M. Yvan Rueff, Municipal</i>	<i>9</i>
	<i>Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière - M. Bernard Henrioux, Municipal</i>	<i>9</i>
6.	Préavis – Rapports des Commissions	10
	<i>Préavis N° 26/24 – Révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires</i>	<i>10</i>
	<i>Préavis N° 29/24 – Demande d'un crédit de 39'997 CHF pour la réfection et l'entretien d'un collecteur E.C. au Chemin des Sports</i>	<i>10</i>
	<i>Préavis N° 31/24 – Demande d'un crédit de 142'690 CHF (TTC) en vue de financer la phase d'étude de la première étape du réaménagement de la zone de sport et de loisirs.</i>	<i>11</i>
7.	Initiatives, dépôt de motions, postulats	14
	<i>Élection complémentaire pour la Commission des Finances</i>	<i>14</i>
8.	Associations intercommunales – Rapports des délégués APEJ, SITSE, POLICE, SDIS, ORPC, Région de Nyon	14
9.	Divers et propositions individuelles	16
	Glossaire des acronymes et termes spéciaux	18

Preamble : M. le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil, ainsi qu'à la Municipalité.

Ouverture de la séance à 20 h 00.

M. Yvan Rueff annonce le décès de notre garde-port, M. Kiet Dang.
Le Conseil et la Municipalité observent une minute de silence en son hommage.

Constitution du bureau :

- M. Henri BOSSERT, Président
- M. Claude LAGRANGE, vice-président
- Mme Fabienne VIONNET, Secrétaire
- Mme Neslihan KURT, scrutatrice
- Mme Moravia WIDMER, scrutatrice
- Mme Ulrike RICHARDSON, Scrutatrice suppléante, excusée
- Mme Birgit SCHLEIFENBAUM, Scrutatrice suppléante
- M. Laurent SINNER, Huissier

1. Appel

La Municipalité est représentée par :

- M. Robert MIDDLETON, Syndic
- M. Yvan RUEFF, Municipal et Vice-Syndic
- Mme Johanna PINI, Municipale
- Mme Marie-Noëlle GAY, Municipale
- M. Bernard HENRIOUX, Municipal

Excusés : 10 membres du Conseil sont excusés

- M. Maximilien Berni
- M. Laurent Borcard
- Mme Eli Gandillet
- M. Quentin Pommaz
- M. André Ramseier
- Mme Ulrike Richardson
- Mme Nathalie Sauvain
- Mme Catherine Schmutz
- M. Blaise Schwerzmann
- M. Bernard Vogel

Absents non excusés : aucun

Quorum :

Au total, 35 conseillères et conseillers sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer légalement.

Lors du vote à main levée, la majorité simple est fixée à 18 voix contre 16. Le Président ne vote pas.

2. PV des séances des 27 mai et 24 juin 2024

PV de la séance du 27 mai 2024

M. le Président passe en revue le PV de la séance du 27 mai 2024.

Le Conseil n'a pas de remarques ni de commentaires.

Vote pour l'approbation du PV de la séance du 27 mai 2024 :

Voix pour :	Majorité
Voix contre :	Aucune
Abstentions :	2

Le PV de la séance du 27 mai 2024 est accepté à la majorité.

PV de la séance du 24 juin 2024

M. le Président passe en revue le PV de la séance du 24 juin 2024 et prend note des remarques du Conseil et de la Municipalité.

Page 7, au point 5, communication de M. le Syndic sur la péréquation intercommunale :

M. le Syndic demande de compléter le passage « *L'impact sur les finances communales...* » par « *L'impact de cette mesure sur les finances communales...* ».

M. le Syndic demande la suppression du passage « *Un certain nombre de communes... sont parvenus à les convaincre de renoncer au recours* ».

Page 7, au point 5, communication de Mme Marie-Noëlle Gay sur la rentrée scolaire :

Mme Gay demande de corriger le passage « *Sept enfants de Crans devront être déplacés à Coppet...* » par « *... devront être déplacés à Founex...* ».

Au titre des activités culturelles, Mme Gay demande de corriger le titre du film « *Intouchables* » par « *Les trois mousquetaires* ».

Page 8, au point 5, communication de M. Yvan Rueff au sujet du port :

M. Rueff demande de compléter les informations données en indiquant « *M. Yves-André Fasel a le rôle de garde-port, en remplacement de M. Kiet Dang, toujours absent pour cause de maladie* ».

Page 9, au point 6, intervention de M. le Syndic à la suite du vote :

M. le Syndic demande la suppression du passage « *Il ajoute que les communes de Crans... les acomptes non payés* ».

Le Conseil n'a pas d'autres remarques ou commentaires.

Vote pour l'approbation du PV de la séance du 24 juin 2024 :

Voix pour :	Majorité
Voix contre :	Aucune
Abstentions :	10

Le PV de la séance du 24 juin 2024 est accepté à la majorité.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président annonce que deux sièges de la commission des finances restent vacants. Une élection complémentaire est portée au point 4 de l'ODJ.

Mme Gandillet est candidate, mais il manque toujours une personne.

De même, la délégation des SITSE demande encore un suppléant. L'élection complémentaire est portée au point 8 de l'ODJ.

Il passe au vote pour l'approbation de l'ordre du jour.

Vote pour l'approbation de l'ordre du jour :

Voix pour : Majorité

Voix contre : Aucune

Abstentions : Aucune

L'ordre du jour est accepté à la majorité.

4. Communications du bureau du Conseil

Dates des prochaines séances 2024

28 octobre à 20 h 00 : séance ordinaire sur le budget 2025.

2 décembre à 19 h 00 : séance ordinaire, suivie du repas du Conseil.

Votations et élections

Votations fédérales du 22 septembre 2024

Initiative populaire pour notre nature et notre paysage « initiative biodiversité » :

L'objet a été refusé par 69 % contre 31 %, taux de participation de 51 %.

Modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, réforme de la prévoyance professionnelle LPP :

L'objet a été refusé par 58 % contre 42 %, taux de participation de 51 %.

Prochains scrutins

Votations fédérales du 24 novembre 2024

Objet 1 : Arrêté fédéral du 29 septembre 2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales ;

Objet 2 : Modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail : sous-location) ;

Objet 3 : Modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail : résiliation pour besoins propres) ;

Objet 4 : Modification du 22 décembre 2023 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

Affaires du Conseil communal

Rencontre Bureau du Conseil - Municipalité

Le Bureau du Conseil et la Municipalité se sont rencontrés le 9 septembre, comme chaque année afin de préparer l'année en cours. Les discussions ont abordé les projets prévus pour les deux dernières années de législature.

Espace sportif et de loisirs - commission pour l'examen des propositions de la Municipalité

Concernant la phase d'étude du projet de réaménagement de l'espace sportif et de loisirs, le bureau du Conseil estime que le travail de la commission ad hoc touche à son terme. Le bureau souhaite que la commission des travaux reprenne son rôle pour la phase de réalisation.

Propositions individuelles et divers

Le bureau du Conseil constate que le nombre d'interventions concernant les divers est en augmentation et que les thèmes abordés tendent à déborder du cadre de préoccupations du Conseil. Le Bureau souhaite que les questions soient dorénavant déposées en avance afin d'être portées à l'ordre du jour. Il sera toujours possible de poser des questions librement.

Visite de commune par Mme le Préfet

Madame le Préfet est attendue le 25 septembre 2024 pour la visite annuelle et l'inspection des registres du Conseil communal. La liste de viennent-en-suite est actuellement épuisée et la question de l'organisation d'une éventuelle élection complémentaire sera discutée.

Affaires intercommunales

ARSCO SA – Réponse à la demande de réforme des statuts

La réponse finale d'ARSCO à la question sur la réforme des statuts de la SA et sur l'admission de membres des Conseils communaux au sein de l'AG est tombée le 7 mai 2024.

La demande a été prise en considération, mais la réponse est négative.

M. le Président s'étonne avec ses collègues de la brièveté de la réponse. Aucun argument justificatif n'est avancé par ARSCO.

Les Présidents des Conseils communaux de Terre Sainte vont exiger des explications plus complètes.

Divers

Caribana 2024

Une lettre de remerciements a été adressée aux organisateurs de Caribana pour l'invitation des membres du Conseil à la soirée et à l'apéritif.

Parking au centre du village

Le Bureau du Conseil a reçu une lettre d'une citoyenne du village qui se plaint des problèmes de parking dans le bourg. Ce sujet étant une question traitée par l'exécutif, ce courrier a été transmis à la Municipalité.

5. Communications de la Municipalité

Administration générale, sécurité, population, relations extérieures - M. Robert Middleton, Syndic

M. le Syndic n'a pas de communication.

Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments - Mme Johanna Pini, Municipale

Mme Johanna Pini fait part des informations concernant son dicastère.

Le règlement sur l'utilisation du fonds pour le développement durable a reçu l'approbation du Conseil d'État. Ce nouveau règlement entre en force dès le 1^{er} septembre. Les demandes de subventions pour l'achat de vélos, d'abonnements de transports publics et pour la certification *CECB+* sont désormais possibles. Les directives et formulaires de demande sont disponibles sur le site de la Commune.

Enfance, écoles, affaires sociales, culture et cultes - Mme Marie-Noëlle Gay, Municipale

Mme Marie-Noëlle Gay n'a pas de communication.

Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique - M. Yvan Rueff, Municipal

M. Yvan Rueff informe le Conseil sur les affaires en cours dans son dicastère.

Routes. Les travaux de construction du mur antibruit aux Landes ont débuté et la fin des travaux est prévue pour mi-décembre.

Port. Le changement des câbles électriques à terre, jusqu'au ponton, est terminé. La conformité des travaux a été validée par Romande Énergie.

Informatique. La recertification de nos labels de sécurité, ainsi que l'analyse de nos infrastructures ont été faites sans problème majeur. Concernant les utilisateurs, des tests de phishings ont été envoyés à toutes les adresses de la commune avec d'excellents résultats : on ne compte qu'un seul mauvais clic. Un audit sur la gestion et l'organisation des données est également prévu.

Éclairage public. Les résultats d'une analyse de l'éclairage public de la commune, réalisée par un prestataire externe, permettent maintenant de connaître les zones qui sont correctement éclairées et celles qui ne le sont pas. Sur cette base, la Municipalité envisage de procéder à une modernisation de notre éclairage public.

Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière - M. Bernard Henrioux, Municipal

M. Bernard Henrioux fait part des affaires en cours dans son dicastère.

Il adresse ses remerciements à M. Bernard Vogel, absent ce soir, pour son initiative concernant le parc à chiens. Ce projet a rencontré de nombreuses oppositions et l'auteur de l'initiative l'a bien compris. Le projet est donc abandonné.

6. Préavis – Rapports des Commissions

Préavis N° 26/24 – Révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires

M. le Président détaille les différents documents reçus par le Conseil concernant ce préavis.

Rapport de la Commission de Finances - Rapporteur M. Jean-Daniel Aubry

M. Jean-Daniel Aubry présente le rapport de la commission des finances.

Le Conseil n'a pas de question.

M. le président relit les conclusions du rapport de la Municipalité et passe au vote.

Vote pour l'approbation du préavis N° 26/24

Voix pour : Majorité

Voix contre : Aucune

Abstentions : Aucune

Le préavis N° 26/24 est accepté à l'unanimité du Conseil.

Préavis N° 29/24 – Demande d'un crédit de 39'997 CHF pour la réfection et l'entretien d'un collecteur E.C. au Chemin des Sports

Rapport de la Commission des travaux - Rapporteur M. Gilles Pilloud

M. Gilles Pilloud présente le rapport de la Commission des travaux.

Rapport de la Commission de Finances - Rapporteur M. Jean-Daniel Aubry

M. Jean-Daniel Aubry présente le rapport de la commission des finances.

La parole est donnée au Conseil.

M. Lars Kermode demande si la durée d'amortissement de 40 ans est normale, car le règlement sur la comptabilité des communes indique une durée de 30 ans pour les crédits d'investissement.

M. le Boursier répond que le passage au MCH2 introduit une nouvelle réglementation entrée en vigueur dès 2024. Cette durée est bien conforme.

M. le Président relit les conclusions du préavis N° 29/24 et passe au vote.

Vote pour l'approbation du préavis N° 29/24

Voix pour : Majorité

Voix contre : Aucune

Abstention : Aucune

Le préavis N° 29/24 est accepté à l'unanimité du Conseil.

Préavis N° 31/24 – Demande d'un crédit de 142'690 CHF (TTC) en vue de financer la phase d'étude de la première étape du réaménagement de la zone de sport et de loisirs.

M. le Syndic remercie les commissions pour leurs discussions extrêmement fructueuses.

Rapport de la Commission ad hoc - Rapporteur M. Patrick Böhler

M. Patrick Böhler commence par souligner l'intensité du travail et des échanges entre les commissions et la municipalité sur ce projet, depuis le dépôt du préavis à la mi-août.

Il explique les éléments essentiels sur lesquels a porté le travail d'analyse de la commission :

- le projet présenté répond à une vision globale des infrastructures envisagées par la Municipalité ;
- le plan proposé tient compte de toutes les remarques exprimées par les différents utilisateurs et tenants du projet ;
- le projet tient compte de la nécessité de polyvalence de certaines installations (tente, zones vertes) ;
- le phasage du projet démontre une démarche logique et tient compte des différents besoins (éviter l'interruption de l'utilisation) et des synergies possibles avec le chantier voisin.

Sur ces éléments, la commission ad hoc est convaincue à l'unanimité de la volonté municipale d'aller de l'avant et de réaliser ce projet au cours de la législature en cours.

La commission ad hoc recommande de voter en faveur ce préavis.

Le Conseil n'a pas de questions ni de remarques.

Rapport de la Commission de Finances - Rapporteur M. Jean-Daniel Aubry

M. Jean-Daniel Aubry résume le rapport de la commission.

La commission arrive à la conclusion que cette demande de crédit aura un impact positif sur le développement primaire de la zone sportive et de loisirs.

Toutefois, concernant le développement de cette zone, la commission des finances invite la Municipalité à déposer un plan d'investissement global et ses conséquences sur les finances de la Commune dans les prochains mois. Ceci afin de garantir une vision de l'évolution des finances communales.

La commission des finances recommande à l'unanimité de voter en faveur de ce préavis.

M. Thomas Dislich approuve les recommandations de la CoFin. Cependant, il relève que le réaménagement de l'espace sportif et de loisirs n'a jamais fait l'objet d'une approbation globale par le Conseil. Il fait part de sa préoccupation concernant la procédure suivie. Selon lui, pour un investissement de cette envergure (environ 10 millions CHF), le Conseil devrait voter sur l'idée générale, plutôt que sur une série de crédits successifs.

Les principes du projet doivent être discutés avant de passer aux détails (position des terrains, nature du revêtement, etc.).

Il se questionne sur l'opportunité de dépenser 10 millions CHF, alors que Nyon construit un mégacentre sportif juste à côté. Devons-nous endetter la Commune pour une structure qui servira à 75 % à la population non résidente et non contribuable ?

Les Corbeaux doivent-ils subventionner des activités sportives qui serviront à toute la Côte, sans même avoir une salle communale en condition minimale de fonctionnement ?

Les priorités accordées aux différents projets ont été présentées par la Municipalité, mais cet aspect n'a jamais été discuté ni débattu par le Conseil.

Il reconnaît le besoin essentiel d'investir, mais ce sujet n'est jamais débattu, sauf lors de la présentation du budget. Son sentiment est *« que l'on se hâte de faire quelque chose, avant que la législature ne se termine et que l'on court dans le brouillard sans savoir où l'on va »*.

Il plaide pour que l'on puisse réfléchir et voter, avant qu'un projet de 10 à 12 millions ne devienne *« notre patinoire à nous : inévitable et incontournable »*.

M. Laurent Duhoux se demande s'il est normal de s'engager pour un crédit de 150'000 CHF environ, pour un projet sur lequel le Conseil n'a jamais été voté.

M. le Syndic répond que le Conseil est souverain pour répondre à ces questions.

Ce projet a été élaboré par la Municipalité en étroite collaboration avec les clubs sportifs et les commissions, ainsi que sur la base d'une étude approfondie.

Il craint qu'un refus ne repousse ce projet à la prochaine législature. Ce projet est crucial pour la Commune et la Municipalité y tient.

Il rappelle qu'en dehors de la question du plan d'investissement qui sera présenté au mois d'octobre, le Conseil ne doit voter que sur un crédit d'étude. Toutes les propositions concernant le choix des éléments viendront avec le crédit de construction.

Le plan d'investissement présenté au mois d'octobre donnera la relation de ce crédit d'étude avec tous les autres aspects de ce projet.

M. Yves Cretegny répond au questionnement concernant la légitimité de la démarche. Il explique que tout grand projet se déroule généralement en trois étapes. La première est une phase de définition, durant laquelle les idées sont brassées de manière très large, pour se réduire progressivement au périmètre définitif du projet. Suit la phase du crédit d'étude qui permet à la Municipalité de chiffrer les coûts avant la demande de crédit pour la construction.

Aujourd'hui, nous en sommes à la demande de crédit pour l'étude de la première phase. Les grandes lignes du projet sont maintenant clairement définies et rien n'empêche d'affiner encore le projet durant la phase d'étude. Prolonger le brassage d'idées à ce stade nous ferait perdre un temps précieux.

M. Alexandre Gaillard souhaite répondre à la notion de hâte exprimée dans l'intervention de M. Dislich. Notre centre sportif date du siècle passé, les installations sont vétustes et souvent inutilisables, alors que les communes voisines sont dotées d'équipements neufs. Le réaménagement de nos infrastructures a toujours été repoussé lors des législatures précédentes et cette opportunité se présente enfin.

Il rappelle que le taux d'utilisation des terrains est très élevé tout au long de la semaine et que nos enfants représentent l'essentiel des utilisateurs. Il est temps d'agir.

M. René Bautz revient sur les aspects financiers du projet relevés lors des travaux de la commission des finances. Celle-ci souligne l'importance d'obtenir une vision globale des coûts du projet et de leur impact sur les finances de la Commune, notamment sur le taux d'imposition. Un plan d'investissement et une analyse financière sont une nécessité absolue pour convaincre la population.

M. Thomas Dislich précise qu'il n'est pas contre le projet, mais pense que la manière de procéder n'est pas bonne. À son avis, un projet d'une telle envergure devrait être voté démocratiquement par le Conseil.

M. Lars Kermode remarque que les conclusions du rapport de la commission des finances comptent quatre recommandations, alors que le rapport municipal n'en compte que trois. Il relève que le quatrième point est un vœu de la commission et ne devrait pas être soumis au vote.

M. le Syndic informe le Conseil que la Municipalité n'a aucun problème avec ce vœu.

Le Conseil n'a plus de remarques ni de questions.

M. le Président relit les conclusions du préavis N° 31/24 et passe au vote.

Vote pour l'approbation du préavis N° 31/24

Voix pour : Majorité

Voix contre : Aucune

Abstentions : Trois

Le préavis N° 31/24 est accepté à la majorité.

M. Le Syndic remercie le Conseil pour l'acceptation de ce préavis.

7. Initiatives, dépôt de motions, postulats

Point sans objet.

Élection complémentaire pour la Commission des Finances

M. le Président se rend compte que ce point a été sauté.

Concernant les deux sièges de la CoFin à pourvoir, le Bureau a reçu la candidature de Mme Eli Gandillet. Il appelle au dépôt d'une dernière candidature pour compléter la commission.

M. Marc Henri Barrail se propose jusqu'à la fin de l'année.

Mme Eli Gandillet et M. Marc-Henri Barrail sont élus tacitement, par acclamation du Conseil.

8. Associations intercommunales – Rapports des délégués APEJ, SITSE, POLICE, SDIS, ORPC, Région de Nyon

APEJ - Rapporteur, M. Carlos Mota

M. Carlos Mota annonce qu'il n'y a pas eu de séance, la prochaine est le 19 novembre 2024.

SITSE - Rapporteur, M. Cédric Aeschlimann

M. Cédric Aeschlimann annonce qu'il n'y a pas eu de séance, la prochaine séance est le 7 novembre 2024.

Il informe le Conseil communal sur le décès du Président du Conseil intercommunal, M. André Fiaux.

PNR (Police Nyon Région) - Rapporteur, M. Patrick Böhler

M. Patrick Böhler informe le Conseil sur la dernière séance de la PNR, le 18 septembre.

Le Conseil intercommunal a validé le Budget 2025, ainsi que l'achat d'un véhicule d'intervention électrique et des bornes de recharge. Un troisième préavis concernant le renouvellement des gilets pare-balles a été accepté.

ORPC (Protection civile) - Rapporteur, M. Yves-André Fasel

M. Yves-André Fasel informe le Conseil sur la dernière séance de la protection civile, le 18 septembre. Sur décision du Conseil Fédéral, l'effectif des membres de la PC passera de 60'000 à 72'000 membres. Cette mesure est nécessaire pour assurer les prestations de la PC.

Les primes d'assurance accidents non professionnels seront désormais à la charge des employés de l'ORPC.

Le Conseil intercommunal a refusé un postulat concernant la mise en place d'une alimentation durable dans le cadre de la PC. Cette initiative est jugée irréaliste lorsqu'il s'agit de nourrir l'effectif de la PC.

Le commandant Tobler informe la stratégie déployée par la PC dans la lutte contre le frelon asiatique, un insecte envahisseur.

Région de Nyon - Rapporteur, M. Cédric Aeschlimann

M. Cédric Aeschlimann annonce qu'il n'y a pas eu de séance.

Les deux prochaines séances sont annoncées :

- le 10 octobre 2024, avec l'examen de trois préavis (État financier du fond des transports publics, années 2010 à 2023/Vision territoriale transfrontalière, présentation disponible/Préavis DISREN concernant l'aménagement d'un arrêt de bus à Chavannes de Bogis) ;
- le 30 octobre 2024, séance extraordinaire. Le Conseil intercommunal traitera un préavis DISREN concernant une demande de crédit pour la finalisation du bâtiment d'accueil des Dappes « *Lapin blanc* » et pour la restructuration « 4 saisons » de TéléDôle, pour un montant total de 2'624'000 CHF.

Service de défense incendie et de secours SDIS - Rapporteur, M. Robert Middleton

M. le Syndic constate qu'il n'y a pas de point concernant le SDIS dont il est le délégué communal. Il propose de combler cette lacune en donnant un bref rapport sur cette association.

Le Président approuve et lui donne la parole.

M. le Syndic informe le Conseil sur l'ordre du jour de la prochaine séance des SDIS, le 24 septembre 2024. Le Conseil intercommunal traitera du Budget 2025 (montant par habitant stable depuis 15 ans) et de l'engagement d'un sapeur-pompier permanent.

Élection complémentaire d'un.e suppléant.e pour la délégation des SITSE.

M. le Président appelle les candidatures.

M. Carlos Mota et Mme Milène Pochon se présentent. Après réflexion, M. Carlos Mota se retire.

Mme Milène Pochon est élue tacitement comme suppléante pour les SITSE.

9. Divers et propositions individuelles

La Parole est au Conseil.

M. Yves Creteigny fait part de sa déception concernant la réponse d'ARSCO. Cette décision ne l'étonne pas. Il ne comprend pas bien pourquoi le conseil d'administration se prononce sur les compétences de l'assemblée générale. Si les statuts de l'ARSCO empêchent la représentation de délégués des Conseils communaux à l'AG, alors cela devrait figurer dans leur réponse, sinon, il ne voit pas ce qui pourrait empêcher cette représentation. La légèreté de la réponse du Conseil d'administration d'ARSCO est incroyable.

Il vaudrait la peine de solliciter l'avis du service des communes ou du Préfet sur ce point.

M. le Président répond que les Présidents des Communes de Terre Sainte vont s'adresser à la DGAIC pour obtenir un avis sur cette question.

M. Marc-Henri Barrail revient sur l'abandon du projet de parc à chiens. Il demande si la Commune renonce complètement à l'idée de construire un parc à chiens.

M. Bernard Henrioux que la Commune n'a pas de place pour construire un parc. Le seul lieu disponible serait derrière le cimetière, mais cet endroit ne convient pas.

M. Henrioux profite de la parole pour annoncer des travaux à la rue de l'Église. Une conduite d'eau potable va être changée par les Si de Nyon. Les travaux sont entièrement à leur charge.

M. Thomas Dislich constate que les travaux de construction du mur antibruit des landes sont en cours. Certaines haies n'ont pas été arrachées et il demande si cela est en raison d'oppositions.

M. Yvan Rueff répond que ce projet est entièrement piloté et financé par la DGMR. La Commune ne s'en occupe pas et à sa connaissance, il n'y a plus d'opposition.

Le Conseil n'a plus de questions ni de remarque.

La séance est levée à 21 h 24

CONSEIL COMMUNAL DE CRANS

Le Président
M. Henri BOSSERT



La secrétaire
Mme Fabienne Vionnet

Glossaire des acronymes et termes spéciaux

Organismes communaux

CoDir	Comité de direction. Organe exécutif d'une association intercommunale.
CoFin	Commission des finances.
CoGest	Commission de gestion.
SDC	Société de développement, Crans.

Associations intercommunales

ACP	Association intercommunale pour un couvert à plaquettes, Trélex.
AJET	Association pour l'Accueil et la Jeunesse en Terre Sainte.
APEJ	Association pour l'enfance et la jeunesse.
ARSCO	Société immobilière ARSCO SA.
ORPC	Organisme régional de Protection civile.
PNR	Association intercommunale Police Nyon Région.
Région de Nyon	Association intercommunale des communes du district de Nyon.
SDIS	Service de défense incendie et de secours.
SITSE	Services industriels de Terre Sainte et environs.

Organismes cantonaux

AdCV	Association de Communes Vaudoises.
DGAIC	Direction générale des affaires institutionnelles et des communes.
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes, service de l'état de Vaud.
ECA	Établissement cantonal d'incendie.
OAJE	Office pour l'accueil de la jeunesse et de l'enfance
UCV	Union des communes vaudoises.

Autres organismes et raisons sociales

AVS	Assurance vieillesse et survivants.
Bio-Éco	Société de conseil et de stratégie dans le développement durable, l'énergie et le climat, Vevey.
Energieô	Projet de forage géothermique, Vinzel.
IDHEAP	Institut des hautes études en administration publique, Université de Lausanne.
PC	Protection civile.
TCS	Touring Club de Suisse.

Lois et règlements

LAT	Loi sur l'aménagement du territoire.
LAVS	Loi sur l'assurance vieillesse et survivants.
PECC	Plan énergie et climat communal.
PGA	Plan général d'affectation communal.